

## L'association à la CEE des pays et territoires d'outre-mer

**Source:** CVCE. European Navigator. Etienne Deschamps.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_association\\_a\\_la\\_cee\\_des\\_pays\\_et\\_territoires\\_d\\_outre\\_mer-fr-6f99910a-327e-46f5-870f-f8eed757b009.html](http://www.cvce.eu/obj/l_association_a_la_cee_des_pays_et_territoires_d_outre_mer-fr-6f99910a-327e-46f5-870f-f8eed757b009.html)

**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016



## L'association à la CEE des pays et territoires d'outre-mer

Lors de la rédaction du Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE), les négociateurs se demandent dans quelle mesure il convient d'associer les colonies à la Communauté projetée. Le concept géopolitique d'Eurafrique, connu depuis l'entre-deux-guerres, connaît alors un certain regain d'intérêt. Il s'agit notamment d'arrimer l'Afrique à l'Europe occidentale pour freiner les tendances indépendantistes et écarter le danger communiste. Les Six s'interrogent alors sur la manière de concilier la formation d'une union douanière dotée d'un tarif extérieur commun (TEC) avec le maintien des liens préférentiels historiques entre les métropoles européennes et leurs territoires d'outre-mer. La France refuse en tout cas d'ouvrir ses marchés africains à ses partenaires tout en continuant à assurer seule la charge financière de leur développement. En pleine guerre d'Algérie, l'ambition française est également de compenser l'affaiblissement des liens politiques par un renforcement des relations économiques Europe-Afrique. L'Assemblée nationale française fait d'ailleurs de l'association CEE-TOM et du marché commun eurafricain une condition *sine qua non* de la ratification du traité. Hormis la Belgique, très présente au centre de l'Afrique, les partenaires de la France craignent par contre de se compromettre dans une politique de type néo-colonialiste sévèrement condamnée par les Nations unies. L'exigence française fait donc l'objet de vives discussions diplomatiques.

Finally, le traité de Rome du 25 mars 1957 prévoit, pour une période d'essai de cinq ans, l'association à la CEE des territoires français, belges, italiens et hollandais et comporte deux volets, commercial et financier. Une zone de libre-échange est instaurée entre les Six et chacun des pays associés. Les produits tropicaux africains trouvent ainsi de nouveaux débouchés en Europe alors que les Six écoulent plus facilement leurs produits industriels en Afrique. Sur le plan financier, le traité crée un Fonds européen de développement (FED) alimenté par des cotisations nationales européennes afin de financer des investissements d'infrastructure économique et sociale.

A l'expiration de la période d'essai de cinq ans, la convention d'association est renouvelée entre les Six et les dix-huit États africains et malgaches unis (EAMA). La nouvelle convention d'association, d'une durée de cinq ans également, est signée à Yaoundé le 20 juillet 1963. Elle entre en vigueur le 1er juin 1964. L'Union soviétique accuse rapidement les Européens de vouloir asservir l'Afrique. A la faveur de la décolonisation, le modèle communiste s'impose dans un certain nombre de jeunes pays africains comme un modèle alternatif aux démocraties libérales.